

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Procurations : 1
Votants : 16

N° 2023 7 17

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, ESTRADE, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, GUILLEMAT et PONS.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, DESAINT, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.
Mrs DEJEAN FONTA et GOURMANDIN.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : Délégations du conseil municipal au Maire :
compte rendu des décisions prises

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

↳ **Décision n°2023/035** : la signature d'un acte de sous traitance du lot 1 du marché public de travaux concernant la rénovation énergétique et l'accessibilité PMR de la mairie avec l'entreprise RESPAUD

Objet lot 1 : travaux de maçonnerie

Montant du marché : 74 000€ HT

↳ **Décision n°2023/036** : concernant la délivrance de la concession funéraire référencée sous le n° C37 pour une durée de 50 ans moyennant le versement d'une somme de 500 € et 25 € des droits de timbre

↳ **Décision n°2023/037** : concernant la délivrance de la concession funéraire référencée sous le n°H127 pour une durée de 30 ans moyennant le versement d'une somme de 200 € et 25 € des droits de timbre

↳ **Décision n°2023/038** : concernant la délivrance de la concession funéraire référencée sous le n°H126 pour une durée de 30 ans moyennant le versement d'une somme de 200 € et 25 € des droits de timbre

↳ **Décision n°2023/039** : concernant la signature du contrat de maintenance des défibrillateurs installés sur la commune de Mazères avec l'entreprise CARDIOSECOURS. À compter du 01 juin 2023 :

Côût annuel des contrats : 355 € HT

Ce prix comprend :

- l'assistance téléphonique 7 jours sur 7 ;
- une visite annuelle de contrôle ;
- l'envoi d'un appareil de remplacement en cas de panne ;
- le contrôle du boîtier intérieur et extérieur ;
- le rappel des dates de péremption des consommables ;
- le rapport d'intervention.

Durée du contrat : 1 an renouvelable 5 fois par tacite reconduction dans les mêmes conditions sauf dénonciation au moins 1 mois avant la date anniversaire du contrat,

↳ **Décision n°2023/040** : concernant la signature du marché public de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une liaison cyclable entre Mazères et la Zone d'Activité Bonzom avec l'entreprise SARL GETUDE

Objet : confier la mission complète de maîtrise d'œuvre

Montant du marché : 17 600 € HT

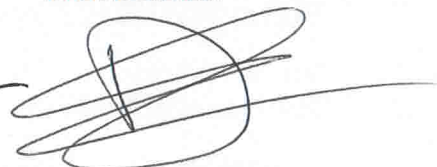
FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 11 DECEMBRE 2023

Le Maire,
Louis MARETTE



A blue circular official stamp of the Municipality of Mazères is placed over the signature of Louis MARETTE. The stamp contains the text 'MAZERES' at the top, 'MAIRIE' at the bottom, and 'POUR LE SECTEUR' in the center. The signature is written in black ink over the stamp.

La secrétaire de Séance,
Louis DARDIER



A handwritten signature in black ink is written over the name Louis DARDIER.